



Par ailleurs, renonçant à la logique de cet accord fondée sur le consensus, le projet de loi constitutionnelle opte pour le retour du fait majoritaire.

En procédant à une modification unilatérale des règles institutionnelles et électorales, sans qu'un consensus politique réel et équilibré n'ait été préalablement établi, ce projet de loi rompt avec l'esprit de dialogue et de responsabilité garant de la paix civile. L'accord de Bougival et l'accord complémentaire Elysée-Oudinot n'en n'ont évidemment pas les caractéristiques sans la présence du mouvement de libération du peuple kanak, représentant légitime du peuple colonisé.

Conscients que l'absence d'un accord politique global risque de raviver les tensions et de fragiliser un équilibre institutionnel de compromis bâti avec prudence, les auteurs de cet amendement demandent solennellement le retrait de ce texte.